

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 mai 2025**Objet : Centre de loisirs – Fixation des tarifs du centre de loisirs au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Séance du 13 mai 2025

Convocation du 09 mai 2025

Conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

**Vote : à l'unanimité**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil.

Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Éric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD (arrivé à 20h50), Madame Catherine GABANELLE, Madame Danièle LANGLOIS, Madame Evelyne LAVOINE, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Monsieur Gilles BLIER par Monsieur Xavier CARIS

Monsieur Patrick BOUCHER par Monsieur Albert COLLARD

Madame Sophie COULARDEAU par Monsieur Éric CHABANNE

Madame Patricia FREMAUX par Madame Isabelle MARGOT JACQ

Madame Hélène LEMAIRE par Monsieur Patrick LE MOIGNE

Absents

Monsieur Nicolas JONQUERES

A été désigné secrétaire de séance : Madame Danièle LANGLOIS

\*\*\*\*\*

VU la délibération du 15 mai 2024 revalorisant les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

VU l'absorption des surcoûts du centre de loisirs par la commune,

Considérant le souhait d'uniformiser les tranches du quotient familial pour tous les services liés à l'enfance,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Maintient** les tarifs « participations financières » pour les bullionnais et pour les extérieurs au 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme suit :

**Participations financières pour les enfants de la Commune :**

*Les enfants dont l'un au moins des parents réside dans la commune de Bullion, ou dont l'un des parents travaille sur la commune de Bullion.*

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extrascolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Matin/soir	Matin	soir
	Inférieur 4320	18,32 €	14,05 €	11,04 €	88,57 €	29,22 €
4321 à 6900	19,07 €	14,58 €	11,47 €	95,48 €	31,50 €	67,66 €
6901 à 9840	19,75 €	15,13 €	11,89 €	98,93 €	32,64 €	70,20 €
9841 à 13560	21,17 €	16,22 €	12,76 €	102,37 €	33,78 €	75,28 €
13561 à 15500	21,65 €	16,59 €	13,05 €	104,68 €	34,54 €	76,96 €
15501 à 17280	22,36 €	17,14 €	13,48 €	108,68 €	35,67 €	79,51 €
Supérieur à 17280	23,80 €	18,23 €	14,34 €	115,03 €	37,96 €	84,58 €

**Participations financières pour les enfants des personnes extérieures à la commune :***Les enfants des « personnes Extérieures » (aucun des deux parents ne réside ou ne travaille dans la commune de Bullion).*

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Forfait mensuel		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extrascolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
	Matin/soir	Matin	soir			
Inférieur 4320	26,53 €	22,31 €	13,88 €	132,65 €	41,57 €	96,94 €
4321 à 6900	27,53 €	23,09 €	14,40 €	137,63 €	43,13 €	100,57 €
6901 à 9840	27,86 €	23,43 €	14,91 €	142,60 €	44,69 €	104,21 €
9841 à 13560	29,52 €	24,82 €	15,44 €	147,58 €	46,25 €	107,85 €
13561 à 15500	30,18 €	25,38 €	15,80 €	150,89 €	47,28 €	110,27 €
15501 à 17280	31,17 €	26,21 €	16,31 €	155,86 €	48,85 €	113,91 €
Supérieur à 17280	33,17 €	27,89 €	17,35 €	165,81 €	51,97 €	121,18 €

**Garderie exceptionnelle des enfants de Bullion inscrits :**

Matin 3,90€ par enfant/ jour

Soir 8,64€ par enfant/ jour

Après fermeture 15€ par quart d'heure de retard

**Garderie exceptionnelle des enfants extérieurs à la commune inscrits :**

Matin 3,96€ par enfant/ jour

Soir 8,76€ par enfant/ jour

Après fermeture 15€ par quart d'heure de retard

PRECISE que les autres tarifs restent inchangés.

la liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 13 mai 2025 est affichée en mairie

le 16 mai 2025

et que la présente délibération est adressée au contrôle de légalité le 16 mai 2025

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Fait à Bullion, le 15 mai 2025

Le Maire, Xavier CARIS

